

Par Lydia Alpízar, Cindy Clark,
Alexandra Pittman, Sarah Rosenhek,
et Verónica Vidal

Février 2010

Série de dossiers
Finance-la 2009-2010
DOSSIER 1:

Les Tendances relatives au financement bilatéral et multilatéral

awid les droits
des femmes

L'Association pour les droits de la femme et le développement

Les dossiers 2009-2010 de l'AWID ont été édités pour la première fois par l'association pour les droits de la femme et le développement, 215 Spadina Avenue, Suite 150, Toronto M5T 2C7, Canada et Cerrada de Mazatlán #12, Colonia Condesa, Mexico C.P. 06140 Mexico en 2010.

www.awid.org

Copyright ©

Association pour les droits de la femme et le développement (AWID), 2010.

Graphisme

Storm. Diseño + Comunicación

Production de Lucía Carrasco Scherer

Traduction au français: Gabrielle Séguin

Edition en anglais de Fernanda Hopenhaym et Cindy Clark

Edition en français de Fernanda Hopenhaym

Imprimé et relié à Mexico

Pour un permis d'impression merci de contacter contact@awid.org

Tous droits réservés ®

À propos de la série de dossiers Finance-la 2009-2010

Le présent travail, *Tendances relatives au financement bilatéral et multilatéral*, s'inscrit dans la recherche-action, ayant pour titre *Série de dossiers Finance-la* produite par le programme de l'AWID « Où est l'argent pour les droits des femmes? ». L'objectif de cette série de dossiers est d'apporter une information à jour sur les tendances importantes dans différents secteurs du financement – y compris, des données sur l'impact de la crise financière et de la récession économique – et d'explorer ce qu'elles représentent pour la mobilisation de ressources en faveur de l'égalité entre les sexes et l'organisation des femmes. Cette recherche s'appuie sur des entrevues réalisées avec des acteurs importants provenant de divers secteurs de donateurs, des études documentaires et des analyses comparées de données statistiques compilées par l'AWID sur les organisations de femmes et portant sur la scène du financement.

Table des matières

Introduction	7
1. Tendances dans le domaine de l'aide officielle au développement	9
L'émergence des donateurs non membres du CAD (pays donateurs à revenu moyen)	14
2. L'impact de la crise financière sur l'aide officielle au développement	15
3. Comment se porte le financement pour l'égalité entre les sexes et l'organisation des femmes à l'intérieur de ce contexte	18
L'AOD globale destinée à la lutte pour l'égalité entre les sexes en tant qu'objectif principal ou significatif	19
L'AOD destinée aux organisations de défense de l'égalité des femmes et aux institutions de la société civile	22
Les donateurs émergents et l'égalité entre les sexes	25
Qu'en est-il des agences multilatérales?	26
4. Les fonds bilatéraux et multilatéraux et les lignes budgétaires qui appuient l'égalité entre les sexes	27
Le ministère néerlandais des Affaires étrangères: Le Fonds MDG3 « Investir dans l'égalité	28
Comment le Fonds MDG3 a-t-il été créé?	28
Ressources et attributions liées au Fonds MDG3	29
Quels sont les bénéficiaires du Fonds MDG3?	30
Le ministère norvégien des Affaires étrangères	32
À propos de l'appui de la Norvège à la lutte pour l'égalité entre les sexes	32
Ressources et attributions liées à l'égalité entre les sexes	33
Quels sont les bénéficiaires du financement de la Norvège pour l'égalité entre les sexes?	34
L'Agence suédoise de coopération pour le développement international (SIDA)	36
À propos de l'appui de la Suède à la lutte pour l'égalité entre les sexes	36
Ressources et attributions liées à l'égalité entre les sexes	37
Quels sont les bénéficiaires du financement de la Suède pour l'égalité entre les sexes?	38
Le Fonds pour l'égalité entre les sexes	38
Comment le Fonds pour l'égalité entre les sexes a-t-il été créé?	38
Ressources et attributions en faveur de la lutte pour l'égalité entre les sexes	40
Quels sont les bénéficiaires des attributions du Fonds pour l'égalité entre les sexes?	40
5. Considérations finales	43

Introduction

En 2005, dix ans après la Quatrième conférence mondiale sur les femmes à Beijing, dans le cadre de l'initiative de l'AWID intitulée *Où est l'argent pour les droits des femmes?*, des recherches ont été entreprises afin de comprendre la scène du financement pour les organisations de femmes. À cette époque, nous avons constaté une diminution importante des ressources allouées aux organisations de défense de l'égalité entre les sexes et aux organisations de femmes, ainsi qu'une idée répandue selon laquelle les droits des femmes ne constituaient plus un lieu d'intérêt pour les agences de financement.

Nous nous trouvons donc présentement en 2010, quinze ans après la Conférence de Beijing, et le Secrétaire général de l'Organisation des nations unies (ONU) vient de publier un rapport qui examine le processus de mise en œuvre de la Plateforme d'action de Beijing (PAB)¹, qui donne raison aux nombreuses militantes pour le droit des femmes qui affirmaient depuis longtemps déjà que les succès de la mise en œuvre de cette plateforme avaient été mitigés ou inégaux, autant sur le plan régional qu'à l'intérieur des pays concernés, et que les États n'avaient respecté leurs engagements que de façon limitée. Ces succès se sont concentrés surtout à des niveaux formels (lois, politiques, programmes, mécanismes) et, dans plusieurs cas, ne sont pas parvenus à se traduire par des changements concrets dans la vie des femmes. Le manque de financement et d'autres ressources ont constitué des obstacles considérables à la réalisation de la PAB et dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement ayant un rapport avec la question de l'égalité entre les sexes.

De plus, les progrès accomplis au cours des quinze dernières années sont très fragiles. En ces temps de crises (économique, environnementale, alimentaire, énergétique, sociale, de l'emploi et des soins de santé), la question de l'égalité entre les sexes devient une des premières à être négligées. On peut déjà constater que cette négligence se manifeste à divers égards : une augmentation du niveau de chômage chez les femmes dans plusieurs secteurs et plusieurs pays, par exemple, dans le cas des zones franches industrielles des Philippines, de l'Inde et du Mexique; une augmentation de la violence envers les femmes résultant de la crise financière (selon une étude menée aux États-Unis, les foyers pour femmes battues rapportent une hausse de 75 % de leur affluence depuis le début de la crise financière); une augmentation de la faim et de la malnutrition chez les femmes et les filles.²

1. *Review of the implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action, the outcomes of the twenty-third special session of the General Assembly and its contribution to shaping a gender perspective towards the full realization of the Millennium Development Goals.* Voir E/2010/4-E/CN.6/2010/2.

2. *The impact of the crisis on women's rights: A crossregional analysis.* Disponible au <http://awid.org/fre/>

Les agences de développement bilatérales et multilatérales sont parmi les principaux véhicules par lesquels les États peuvent acheminer leur aide, financière ou autre, afin de respecter leurs engagements de développement, ce qui inclut ceux liés à l'égalité entre les sexes et aux droits des femmes.

Les agences bilatérales de développement offrent leur financement par le biais de l'« Aide officielle au développement » (AOD) qui correspond, dans la plupart des cas, à un pourcentage du revenu national brut (RNB) du pays donateur. Le financement peut être versé à une agence multilatérale, au gouvernement d'un pays bénéficiaire d'aide ou à une organisation de la société civile (qui peut avoir son siège dans le pays donateur ou ailleurs). Les agences multilatérales, parmi lesquelles on compte celles de l'ONU comme UNIFEM ou d'autres agences internationales de développement comme la Banque mondiale, puisent traditionnellement leurs fonds d'un éventail de sources de financement comprenant autant les AOD bilatérales que des entreprises, des fondations et autres sources privées. Les agences multilatérales peuvent aussi verser des fonds à des gouvernements bénéficiaires d'aide, des organisations de la société civile ou des organismes privés.

Dans le présent dossier, nous présenterons, d'une part, certaines tendances importantes sur le financement pour l'égalité entre les sexes et les organisations de la société civile par le biais des agences bilatérales et multilatérales de développement. D'autre part, nous examinerons de façon plus détaillée les donateurs et les types de financements spécifiques qui apportent un soutien significatif à l'organisation des femmes. De plus, nous jetterons un regard sur l'impact de la crise financière et de la récession économique sur les niveaux d'AOD et les priorités des donateurs, de même que sur les incidences de ce contexte en ce qui concerne la disponibilité des ressources pour l'organisation des femmes.

En étudiant les tendances de financement dans ce secteur, nous poserons essentiellement les trois questions suivantes :

- De façon générale, que se passe-t-il avec l'AOD?
- Que savons-nous de la répartition de l'AOD consacrée aux objectifs de lutte pour l'égalité entre les sexes?
- Que savons-nous à propos de la répartition de l'AOD qui aboutit entre les mains des organisations de la société civile (et, en particulier, des organisations de femmes)?

Alors que, partout dans le monde, les agences de financement bilatérales et multilatérales avaient constitué une importante source de soutien à l'égard du progrès de la cause de l'égalité entre les sexes et de l'organisation des femmes, cette source représentant près de 30 % des revenus des organisations de femmes qui ont participé aux sondages de l'AWID - ³

3. Voir Clark, et autres (2006); Kerr, Joanna (2007); Hopenhaym, et autres (2008).

le niveau général de l'AOD destinée à la lutte pour l'égalité entre les sexes demeure nettement insuffisant pour de respecter les engagements pris à Beijing et au sommet du Millénaire il y a dix ans. L'affirmation selon laquelle il n'y a pas « suffisamment » de ressources pour financer le progrès de la cause de l'égalité entre les sexes semble peu convaincante lorsque l'on constate que, là où il y a de la volonté politique, les gouvernements et autres acteurs sont capables de mobiliser des milliards de dollars afin de secourir les institutions bancaires et financières. C'est ce même niveau d'engagement politique qui est requis afin d'investir les ressources nécessaires dans la lutte pour l'égalité entre les sexes et les droits des femmes.

Partie 1. Tendances dans le domaine de l'aide officielle au développement

Depuis 1970, l'objectif proposé quant aux niveaux de l'AOD est de 0,7 % du RNB.⁴ Cet objectif a été remis sur la table à l'occasion de plusieurs processus internationaux, comme le Sommet social de l'ONU, en 1995, ainsi que la Conférence internationale sur le financement du développement, à Monterrey. En 2005, dans le contexte du projet Objectifs du millénaire de l'ONU, dix-sept des vingt-deux pays à revenu élevé membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ainsi que la totalité des 15 pays membres fondateurs de l'UE (la Commission européenne est, elle aussi, membre de l'OCDE) se sont mis d'accord pour que 2015 soit fixée en tant qu'année cible pour atteindre l'objectif de 0,7 %.⁵

En 2008, l'AOD provenant des membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE (OCDE/CAD) a connu une hausse de 10,2 % en chiffres absolus pour atteindre 119,8 milliards de dollars US, ce qui représente 0,3 % du RNB combiné des membres. En dépit du fait que ce n'était pas suffisant pour atteindre l'objectif de 0,7 %, il s'agissait du plus haut montant d'aide jamais versé.⁶

Cependant, peu de pays ont réussi (ou sont en voie de réussir) à atteindre cette cible de 0,7 % et les perspectives sont d'autant plus limitées étant donné les impacts de la crise financière et de la

4. Engagement pris dans le cadre de la Résolution 2626 de l'Assemblée générale de l'ONU (xxv), le 24 Octobre 1970, par. 43. Disponible en anglais au <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/RESOLUTION/GEN/NR0/348/91/IMG/NR034891.pdf?OpenElement> et en français au <http://daccess-ods.un.org/TMP/6482039.html>

5. Le Conseil de l'Union Européenne 2005, « Council conclusion: Accelerating Progress Toward the Millennium Development Goals ». Disponible au <http://www.unmillenniumproject.org/documents/EUExternalRelations24May.pdf>

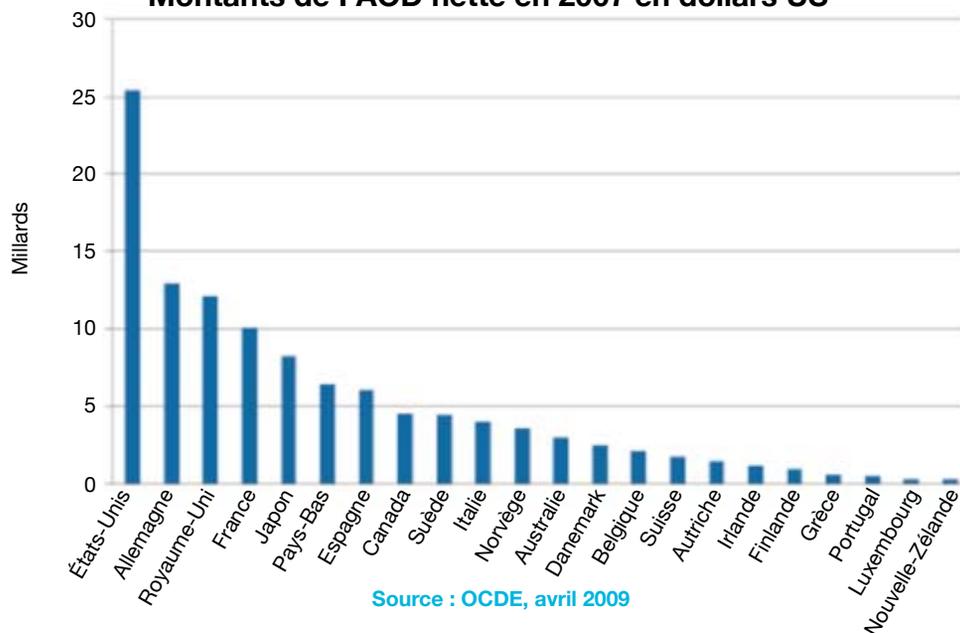
6. CAD/OCDE, Newsroom, « Development aid at its highest level ever in 2008 ». Disponible au http://www.oecd.org/document/13/0,3343,en_2649_34487_42458595_1_1_1_1,00.html

En 2008, l'AOD provenant des membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE (OCDE/CAD) a connu une hausse de 10,2 % en chiffres absolus pour atteindre 119,8 milliards de dollars US, ce qui représente 0,3 % du RNB combiné des membres. En dépit du fait que ce n'était pas suffisant pour atteindre l'objectif de 0,7 %, il s'agissait du plus haut montant d'aide jamais versé.

récession économique. Les tableaux ci-dessous illustrent les niveaux d'AOD nette en dollars américains pour l'année 2008, ainsi que la part de l'AOD nette du RNB en pourcentage. Nous pouvons donc observer que, même si les États-Unis apparaissent constamment comme étant le plus grand donateur en ce qui concerne le montant en dollars américains, il s'agit toutefois du pays le plus éloigné de l'objectif de 0,7 %. Cinq pays ont dépassé cet objectif en 2008 : la Suède, le Luxembourg, la Norvège, le Danemark et les Pays-Bas. Même si, en 2007, l'OCDE prévoyait que la plupart des membres allaient atteindre leurs objectifs pour l'année 2010⁷ (c'est-à-dire qu'ils seraient en voie d'atteindre leurs objectifs pour 2015), d'autres analyses qui tiennent compte des impacts de la crise laissent entendre qu'un tel scénario est peu probable et que la Grèce, le Portugal, l'Italie, l'Autriche, les États-Unis et la France pourraient tous échouer dans cette quête.⁸ D'ailleurs, comme en témoigne le troisième tableau ci-dessous, les pays donateurs, dans leur ensemble, se sont éloignés de l'objectif de 0,7 % au cours des dernières décennies.

www.globalisues.org

Montants de l'AOD nette en 2007 en dollars US

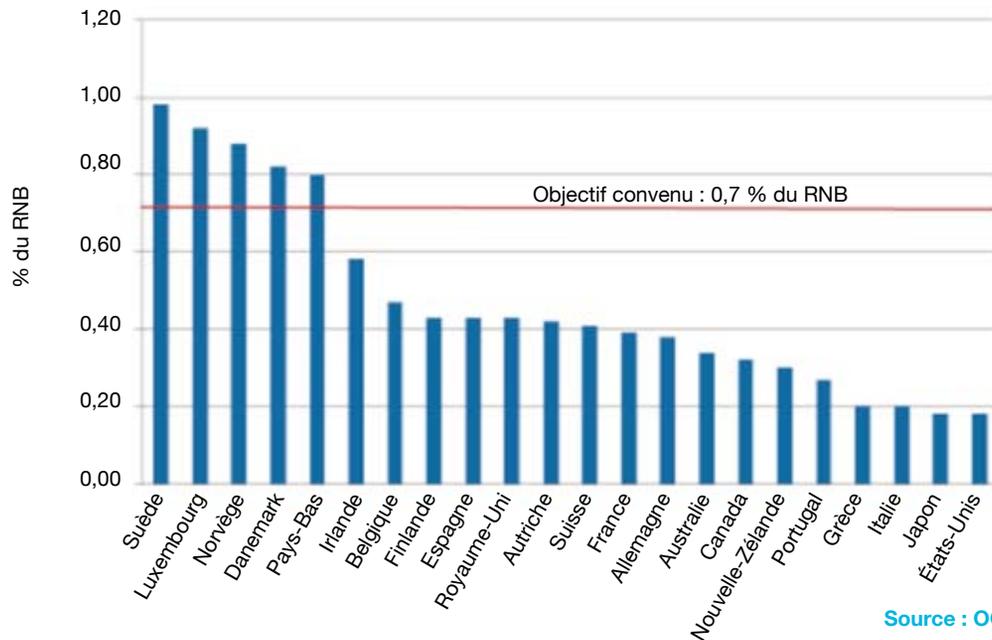


Source : OCDE, avril 2009

7. « Aid targets slipping out of reach? », OCDE. Disponible au www.oecd.org/cad/stats/apd2007

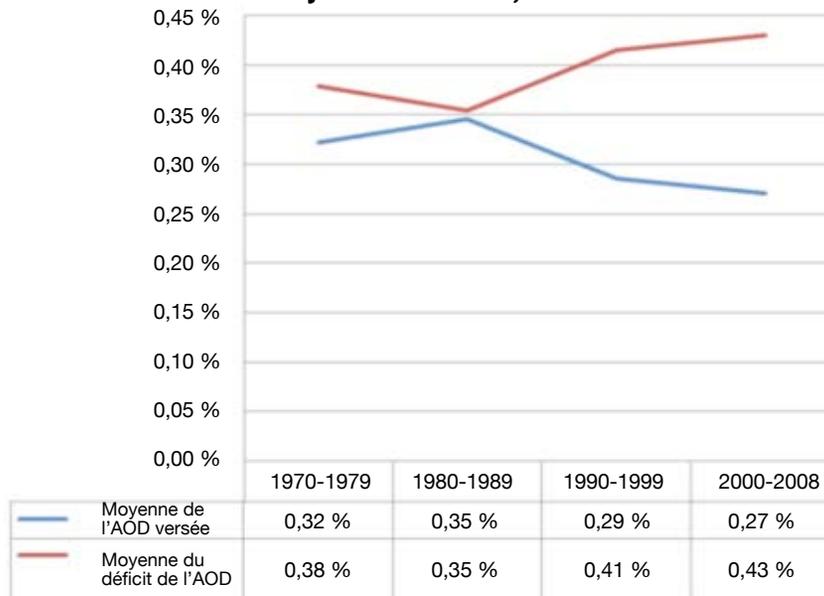
8. CONCORD, Aid Watch Analysis of ODA numbers 2008. Disponible au <http://www.concordeurope.org/Public/Page.php?ID=25117>

AOD nette en 2008 - en pourcentage du RNB



Source : OCDE, avril 2009

Écart entre l'AOD versée et le déficit d'aide en pourcentage de l'objectif fixé de 0,7 % du RNB



Source : OCDE, avril 2009



Encadré 1

L'influence du programme de l'Efficacité de l'aide

Le programme de l'Efficacité de l'aide continue à contribuer considérablement au façonnement du financement bilatéral et multilatéral destiné au développement. Les organisations de femmes et les acteurs de la société civile ont été actifs en signalant les omissions et les défis les plus importants liés aux principes établis dans la Déclaration de Paris.¹ Parmi ceux-ci, on peut mentionner les difficultés que les nouveaux mécanismes pourraient poser à la société civile dans sa quête de financement et l'impact que cela pourrait avoir sur son autonomie et sa capacité à se renouveler.²

Les principales préoccupations ont été liées aux principes d'appropriation et d'harmonisation avec les priorités et les stratégies des pays en développement. Par exemple, un rapport mentionne que « quand les donateurs canalisent les ressources par le biais des systèmes gouvernementaux, il existe un risque que les organisations de la société civile perdent du financement en raison de leur rôle au chapitre de la défense des droits et de la prestations de services. Cela peut réduire leur marge de manœuvre au moment d'aborder des objectifs sociaux ». ³ Les organisations de femmes ont fait écho à cette préoccupation et ont aussi attiré l'attention sur le fait que l'on négligeait les problèmes liés à l'inégalité entre les sexes au moment d'établir les priorités de développement national. Comme le soulignait un représentant d'une agence bilatérale : « alors, si l'on doit désormais nous en remettre aux... projets des gouvernements, mais si ceux-ci sont généralement insensibles aux problèmes de l'inégalité entre les sexes, que doit-on faire? »

Toutefois, les principes d'appropriation et d'harmonisation peuvent aussi donner lieu à des possibilités. Des organisations de la société civile (OSC) pourraient être intéressées à « s'aligner » sur les priorités de la coopération au développement et à apporter un « complément » au financement bilatérale destiné aux pays partenaires par le biais d'un soutien direct à des OSC de l'hémisphère

.....

1. Pour en connaître d'avantage sur la Déclaration de Paris, sa mise en œuvre et ses impacts sur les droits des femmes et l'égalité entre les sexes, voir : Alemany et autres (2008), *Implementing the Paris Declaration: Implications for the Promotion of Women's Rights and Gender Equality*, CCIC.

2. Pour en connaître d'avantage sur l'impact du programme de l'efficacité de l'aide sur le financement en faveur des droits des femmes, voir : Kerr, Joanna (2007). *Financial Sustainability for Women's Movements Worldwide*, pp 53-57. Voir également : Women's Working Group on Financing for Development, <http://www.ffdngo.org/gender-financing-development>.

3. CAD/OCDE, « Making Aid More Effective through Gender, Rights and Inclusion: Evidence from Implementing the Paris Declaration », Juin 2008.

sud (y compris des organisations de femmes). À mesure que les pays donateurs appliqueront de plus en plus le principe « d'appropriation nationale », une quantité majeure de fonds passera par les ambassades, ce qui aura probablement pour conséquence de rendre ces ressources directement accessibles aux OSC locales (seulement là où le contexte politique le permet, toutefois). Il est aussi probable que de nouveaux mécanismes de financement soient mis sur pied ou que des mécanismes existants, comme des fonds provenant de plusieurs donateurs (lesquels ont offert des résultats plutôt mitigés), soient utilisés plus fréquemment.

D'important progrès ont été réalisés dans le cadre du Programme d'action d'Accra (PAA) qui a émergé du 3^e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu en septembre 2008. Suite à de fortes mobilisations et à de fortes pressions de la part des groupes de femmes de diverses régions, le PAA a reconnu que : « L'égalité homme-femme, le respect des droits de l'homme et la viabilité environnementale sont des facteurs qui conditionnent l'obtention d'effets durables sur les conditions de vie et les perspectives des pauvres, hommes, femmes et enfants. Il est indispensable que l'ensemble de nos politiques vise de façon plus systématique et plus cohérente à apporter des réponses à ces problématiques ». ⁴ Même si de tels progrès sont importants sur le plan du discours, ils sont toutefois minés par le manque de nouveaux objectifs ou d'engagements mesurables à l'égard de la cause de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes.

Le Réseau du CAD OCDE sur l'égalité entre les genres (GENDERNET selon l'acronyme anglais) a fait un effort important dans cette direction en la publiant un document intitulé « Principes directeurs du CAD sur l'efficacité de l'aide, l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes ». ⁵ Dans ce document, on recommande des démarches et des points d'entrée pour les conseillers politiques et les gestionnaires de programmes, autant dans les pays donateurs que dans les pays partenaires, afin d'améliorer les chances d'obtenir les résultats et les impacts de développement escomptés par le biais du travail en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Le 4^e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui se tiendra du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011 à Séoul, en Corée, constituera la prochaine étape de ce processus. Les organisations de défense des droits des femmes s'engagent déjà à plusieurs niveaux afin d'influencer et de faire pression en faveur d'un programme qui considérerait l'égalité entre les sexes et les droits des femmes comme des objectifs de développement fondamentaux.

.....
4. Accra Agenda for Action. Disponible (avec la Déclaration de Paris) au <http://www.oecd.org/dataoecd/58/16/41202012.pdf>

5. GENDERNET CAD/OCDE, DAC Guiding Principles for Aid Effectiveness, Gender Equality and Women's Empowerment. Disponible au <http://www.oecd.org/dataoecd/14/27/42310124.pdf>

L'émergence des donateurs non membres du CAD (pays donateurs à revenu moyen)

Les statistiques ci-dessus témoignent de l'Aide officielle au développement apportée par l'OCDE/CAD, mais elles ne rendent pas compte des apports du secteur grandissant que représentent les donateurs non membres du CAD. Les pays BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) occupent une place prédominante parmi les donateurs à revenu moyen émergents, tout comme l'Afrique du Sud, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Venezuela et la Colombie, ainsi que le Mexique et le Chili qui jouent toutefois un rôle plus discret. Les économies les plus fortes du monde en développement consolident leur présence dans leur voisinage immédiat, ainsi que dans d'autres régions en développement. Les mécanismes de la coopération au développement régional coopératifs ne sont guère nouveaux, mais ils semblent avoir été renforcés par le regroupement de blocs régionaux en tant qu'espaces clés pour l'élaboration de programmes et de politiques.

On constate de plus en plus l'émergence de diverses formes de coopération sud-sud qui obéissent à une tendance importante et, dans certains cas, à une stratégie ayant pour but de limiter l'influence des donateurs du nord et des Institutions de Bretton Woods sur les pays en développement.⁹ Certains de ces pays ont lancé leurs activités de coopération pour le développement dans les années soixante, alors que d'autres ont commencé vers la fin de la Guerre froide ou durant les processus de démocratisation des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Plusieurs d'entre eux ont souligné leurs différences – en termes démarche, de principes et de mécanismes de mise en œuvre – par rapport aux donateurs « traditionnels » en mettant l'accent sur la solidarité sud-sud, la coopération et les avantages mutuels, les relations égalitaires entre partenaires de même niveau, ainsi que sur la stabilité locale et/ou les intérêts commerciaux. En fait, des recherches préliminaires démontrent que l'aide provenant des pays BRIC est assortie de moins de conditions que celle provenant des donateurs traditionnels.¹⁰

Même si l'on sait que les niveaux d'aide au développement sont à la hausse parmi ces donateurs, l'accès à des données précises sur le niveau de l'AOD provenant de ces pays et sur les secteurs qui reçoivent ce soutien financier est cependant très limité. Cela est dû en partie

9. *Highlights from the Strategy Meeting: To Follow up efforts on Aid Effectiveness, gender equality, and the impact of the crisis on women*, 6-7 août 2009, New York. Publié sous la direction de Cecilia Alemany (AWID).

10. Rowlands, Dane (2008), *Emerging Donors in International Development Assistance: A Synthesis Report*, IDRC. Disponible au http://www.crdi.ca/uploads/user-S/12447280141Synthesis_Report.pdf.

à de piètres systèmes de suivi et de responsabilisation, ainsi qu'au fait que, dans plusieurs de ces pays, l'aide au développement est « décentralisée » et administrée par plusieurs ministères ou autres agences.¹¹ Selon une étude commandée par l'ONU, en 2006, le montant de l'aide provenant des pays du sud se situait entre 9,5 et 12,1 milliards de dollars américains, ce qui représente entre 7,8 % et 9,8 % du total du flux d'aide.¹² Les évaluations disponibles quant aux pays BRIC pour l'année 2006 sont les suivantes : dans le cas de la Chine, entre 1 et 10 milliards de dollars américains (si on inclut les prêts); dans celui de l'Inde, 1 milliard; dans celui du Brésil, 85 millions; dans celui de l'Afrique du Sud, 280 millions.¹³

En ce qui concerne les secteurs et les lieux géographiques où ces fonds sont dirigés, la plus grande partie de l'aide des pays BRIC est destinée à leurs zones régionales d'influence et à l'Afrique subsaharienne. Une importante partie de ces ressources est destinée aux infrastructures, à la défense et à la sécurité, avec des niveaux plus faibles de soutien visant le développement social.¹⁴

On constate de plus en plus l'émergence de diverses formes de coopération sud-sud qui obéissent à une tendance importante et, dans certains cas, à une stratégie ayant pour but de limiter l'influence des donateurs du nord et des Institutions de Bretton Woods sur les pays en développement.

Partie 2. L'impact de la crise financière sur l'aide officielle au développement

Mise à part la Norvège, on assiste à une chute du RNB de la plupart des pays donateurs de l'OCDE/CAD résultant de la crise financière. Par conséquent, même si ceux-ci continuent de respecter leur engagement quant à l'AOD dans la même proportion, le montant net de l'aide diminuera. Le RNB total des pays de l'OCDE a chuté de 2,1 % durant le premier trimestre

11. Rowlands, Dane (2008), *Emerging Donors in International Development Assistance: A Synthesis Report*, IDRC. Disponible au http://www.crdi.ca/uploads/user-S/12447280141Synthesis_Report.pdf.

12. Lama Hammand et Bill Morton, « Non-DAC donors and reform of the international aid architecture, The North South Institute », *Issues Brief: Development Cooperation Series*, juillet 2009, p. 1.

13. Rowlands, Dane (2008). *Emerging Donors in International Development Assistance: A Synthesis Report*, CRDI. Disponible au http://www.crdi.ca/uploads/user-S/12447280141Synthesis_Report.pdf.

14. Ibidem.

de l'année 2009¹⁵ et on s'attend à ce que l'impact de cette diminution se fasse sentir dans les niveaux d'AOD pour l'année 2010 et au-delà.

Exemples de compressions touchant l'AOD et résultant de la crise pour l'année 2009 ¹⁶

Pays	AOD pour l'année 2009	Impact probable de la crise sur le niveau de l'AOD pour l'année 2010
Pays-Bas	4,5 milliards €	Baisse approximative de 550 millions € ¹⁷
Irlande	696 milliards €	Baisse de 255 millions €
Suède	Env. 3,2 milliards € (33,9 millions de SEK)	Baisse
Norvège	Env. 3,1 milliards € (26,2 milliards de NOK)	Impact nul

Mise à part la Norvège, on assiste à une chute du RNB de la plupart des pays donateurs de l'OCDE/CAD résultant de la crise financière. Par conséquent, même si ceux-ci continuent de respecter leur engagement quant à l'AOD dans la même proportion, le montant net de l'aide diminuera.

La France, l'Italie et l'Allemagne ont aussi annoncé leur intention de réduire dans leurs budgets destinés à l'aide en raison de déficits budgétaires nationaux. On estime que l'aide italienne passera de 0,22 % du RNB en 2008 à entre 0,15 et 0,17 % en 2009 et, à moins qu'une nouvelle législation financière ne soit adoptée, la proportion de cette aide devrait aussi connaître une diminution importante (33 %) pour l'année 2011.¹⁸ Pour ce qui est de la France, une étude d'Oxfam France souligne que, l'augmentation de l'AOD française pour 2009 est en grande partie

15. OCDE Observer, News brief - juin 2009. Disponible au <http://www.oecdobserver.org/m/fullstory.php/aid/2925>

16. Les données présentées dans ce tableau s'appuient sur des entrevues réalisées avec des représentants de chacune des agences de donateurs.

17. Communiqué de presse du MAE néerlandais : « Government to keep international agreements despite the crisis ». Disponible au http://www.minbuza.nl/en/News/Newsflashes/2009/September/Government_to_keep_to_international_agreements_despite_the_economic_crisis

18. « Italian ODA in 2009 after the G8 Summit », Italian Aid at a glance, 8/05/2009. Disponible au <http://actionaiditaly.blogspot.com/2009/08/italian-oda-in-2009-after-g8-summit.html>

attribuable à une augmentation massive des prêts et des annulations de dettes. Cependant, on a assisté à une diminution d'environ 50 % des autorisations d'aide, ce qui signifie que le montant de l'aide en termes absolus est passé de 422 millions d'Euros en 2008 à 214 millions en 2009.¹⁹ Récemment, le nouveau ministre allemand de la Coopération économique et du Développement a annoncé que le montant de 100 millions d'euros d'aide d'urgence pour les pays en développement attribué par l'Allemagne serait mieux dépensé s'il était utilisé dans le but de recruter de nouveaux professeurs pour les écoles allemandes. Son parti a demandé que l'on réduise de 10 %, soit € 531 millions d'euros, le budget destiné au développement international.²⁰

Allant contre cette tendance à réduire l'AOD, la Corée qui, en novembre 2009, est devenue le 24^e pays membre de l'OCDE/CAD²¹, a annoncé récemment son intention de tripler son aide au développement d'ici à 2015.²² En ce qui concerne les pays qui ne sont pas membres du CAD, les projections sont limitées. Cependant, on s'attend à ce que la coopération sud-sud continue à se développer.

Les engagements des pays donateurs en ce qui concerne l'AOD correspondent tout à fait au contexte géopolitique et économique actuel. L'OCDE a elle-même reconnu que l'attribution de l'aide par les pays donateurs était motivée par d'autres facteurs que le besoin et le mérite. Une étude récente a révélé que presque 50 % de la valeur prévue de l'aide est déterminée par des facteurs spécifiques aux donateurs, 30 % par le besoin, 20 % par des intérêts personnels et seulement 2 % par la performance.²³ En temps de crise économique, les citoyens des pays donateurs ont également tendance à exiger une redéfinition des priorités de dépenses et à demander que celles-ci se concentrent au niveau national. Toutefois, compte tenu de la crise financière actuelle, du ralentissement économique et des impacts de ces facteurs sur les femmes et le respect de leurs droits²⁴, il est d'autant plus crucial que les pays donateurs continuent à progresser dans leurs engagements d'aide à long terme et qu'ils augmentent leur financement en faveur de l'égalité entre les sexes.

19. « French ODA - Oxfam contradicts with A. Joyandey's statement on ODA », 17/11/2008. Disponible au <http://www.actionforglobalhealth.eu>

20. « Germany: New Government May Neglect Development Aid », 29 octobre 2009, Inter Press Service News Agency. Disponible au <http://www.ipsnews.net/print.asp?idnews=49059>

21. http://www.oecd.org/document/50/0,3343,en_2649_33721_44141618_1_1_1_1,00.html

22. « Korea to Treble Overseas Aid by 2015 », The Korean Times, 28 octobre 2009.

23. Rogerson Andrew et Suzanne Steensen, « Aid Orphans: Whose Responsibility? » OECD, Development Brief, Issue 1 2009, octobre 2009.

24. Voir la série de dossiers de l'AWID de 2009-2010 : *Impact of the Crisis on Women: Sub Regional Perspectives*. Disponible au <http://www.awid.org/eng/About-AWID/AWID-News/Brief-Series-Impact-of-the-crisis-on-women-sub-regional-perspectives>

Partie 3. Comment se porte le financement pour l'égalité entre les sexes et l'organisation des femmes à l'intérieur de ce contexte?

Bien qu'il soit probable que le budget de l'AOD diminue au cours des prochaines années, les compressions directes touchant l'AOD destinée à l'égalité entre les sexes ne sont toutefois pas encore visibles. Lorsqu'elles surviendront, elles ne seront pas nécessairement le fruit d'une intention délibérée de la part des donateurs de réviser à la baisse leur financement de la cause de l'égalité entre les sexes en particulier, mais plutôt celui d'une diminution générale de l'AOD. D'ailleurs, plusieurs donateurs bilatéraux ont réaffirmé leur engagement de maintenir ou augmenter leur financement en faveur de l'égalité entre les sexes et les droits des femmes (pour des exemples spécifiques, voir la 4^e partie du présent document).

Plusieurs agences bilatérales – entre autres, du Danemark, de l'Irlande, des Pays-Bas, de la Norvège et de la Suède – implantent présentement, si elles ne l'ont pas déjà fait, des mécanismes d'évaluation globale ou interne de leur politiques ou programmes liés à l'égalité entre les sexes et de leurs stratégies d'intégration de la dimension sexospécifique. De ce fait, ces États contribuent aux changements qu'apportent ces agences afin de réviser leurs politiques et leurs programmes ou d'en développer des nouveaux. Cela constitue un développement prometteur pour les organisations et les mouvements de défense des droits des femmes qui pourraient se trouver en mesure de bénéficier de ces politiques améliorées.²⁵

En ce sens, la restructuration interne de certaines agences bilatérales a été bénéfique pour leurs bureaux ou leurs unités qui se consacrent spécialement à la cause de l'égalité entre les sexes. Par exemple, l'agence SIDA a augmenté ses effectifs et sa capacité d'action, ce qui permet aux employés assignés aux questions liées à l'égalité des sexes d'être plus entreprenants et stratégiques dans leurs façons de promouvoir le respect des engagements sexospécifiques auprès de leurs propres agences.²⁶

Il y a donc des lueurs positives en ce qui concerne l'appui à la cause des droits des femmes et de l'égalité des sexes, en particulier en ce qui concerne les agences bilatérales. Cependant, sur le plan du financement en faveur de l'égalité entre les sexes, le montant global attribué demeure restreint et insuffisant pour atteindre certains des objectifs les plus élémentaires internationalement reconnus (par exemple, l'OMD3 et l'OMD5), ainsi que d'autres

25. Éléments mentionnés lors d'entrevues avec des représentants d'agences bilatérales diverses, août-septembre 2009.

26. D'après une entrevue avec un représentant de l'Asdi, 31 Août 2009.

objectifs importants qui ont été établis à l'intérieur de la Plateforme d'action de Beijing. Le plus grand défi que pose la surveillance de l'AOD consiste à trouver l'information pertinente. Comment les agences donatrices comprennent-elles le problème de l'inégalité des sexes? Comment l'ont-ils opérationnalisé et/ou de quelle façon l'ont-ils intégré à plusieurs de leurs programmes? Quel est leur niveau de transparence au moment de fournir de l'information sur les bénéficiaires de leur financement? Tous ces facteurs déterminent la réponse très complexe à une question qui ne s'avère simple qu'en apparence. Dans ce contexte, le marqueur égalité hommes-femmes de l'OCDE/CAD se présente comme étant l'un des meilleurs outils disponibles pour faire le suivi du financement en faveur de l'égalité entre les sexes. En dépit du fait que son usage se limite aux agences bilatérales de donateurs, d'autres secteurs d'aide (comme les ONG internationales ou les fondations privées) pourraient bénéficier considérablement d'un tel instrument si leur volonté de superviser leur soutien à l'égalité entre les sexes est réelle.

Les données ci-dessous regroupent les informations disponibles après avoir utilisé le marqueur égalité hommes-femmes (dans quelle mesure l'AOD est dirigée à des objectifs sexospécifiques). Elles rassemblent également des informations qui retracent l'AOD attribuée aux organisations (gouvernementales et non gouvernementales) qui luttent en faveur de l'égalité des femmes et aux organisations nationales et internationales de la société civile.

Le marqueur égalité hommes-femmes de l'OCDE/CAD se présente comme étant l'un des meilleurs outils disponibles pour faire le suivi du financement en faveur de l'égalité entre les sexes. En dépit du fait que son usage se limite aux agences bilatérales de donateurs, d'autres secteurs d'aide (comme les ONG internationales ou les fondations privées) pourraient bénéficier considérablement d'un tel instrument si leur volonté de superviser leur soutien à l'égalité entre les sexes est réelle.

L'AOD globale destinée à la lutte pour l'égalité entre les sexes en tant qu'objectif principal ou significatif

L'AOD bilatérale totale pour l'année 2006-2007 a été de 59,2 milliards de dollars américains. Le marqueur égalité hommes-femmes n'a permis de retracer qu'à peine un peu plus de la moitié de ce montant (31 milliards de dollars américains), duquel 10,2 milliards ont été consacrés principalement à l'égalité entre les sexes (soit en tant qu'objectif principal ou important, p. ex., alphabétisation juridique pour les femmes et les filles; les réseaux d'hommes contre la violence faite aux femmes; le renforcement des capacités des ministères des finances et

de la planification dans le but d'intégrer les objectifs d'égalité entre les sexes aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté). Parmi les secteurs qui ont le plus bénéficié de l'AOD bilatérale destinée à l'égalité entre les sexes, on compte ceux des gouvernements et la société civile (23 %), l'éducation (19 %) et la santé (11 %).²⁷

Un autre montant de 28,2 milliards de dollars de l'AOD bilatérale accordée en 2006-2007 n'a pu être retracé, soit en raison du fait que certains pays ne l'ont pas déclaré au titre du marqueur égalité hommes-femmes, soit parce que la couverture de cet instrument pour certains pays (p. ex., la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal et les États-Unis) est trop limitée. Actuellement, dix-sept pays donateurs de l'OCDE/CAD déclarent leur AOD au titre du marqueur égalité hommes-femmes et en font usage.²⁸

Même si ce montant de 10,2 milliards peut sembler représenter une augmentation de l'AOD destinée à l'égalité entre les sexes (elle est supérieure aux 8,9 milliards de dollars américains accordés à cette cause qui ont été déclarés pour la période 2004-2005), il se pourrait, toutefois, que cela soit simplement dû au fait que les donateurs qui utilisent le marqueur sont plus nombreux et qu'ils retracent une plus grande partie de leur aide avec cet instrument qu'auparavant (en 2003, la proportion de l'AOD bilatérale retracée grâce au marqueur n'était que de 8 %).²⁹ Cependant, on s'attend à ce que la sous-déclaration soit une pratique courante, ce qui signifierait qu'une plus grande part des ressources de l'AOD soit consacrée au travail en faveur de l'égalité entre les sexes que ce qui est réellement déclaré.³⁰

27. Secrétariat du CAD/OCDE (2009), *Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment: Statistics based on DAC Members' reporting on the Gender Equality Policy Marker, 2006 -2007*.

28. Ibidem.

29. Voir Clark, et autres (2006). *Assessing resources and the role of donors in the promotion of women's rights and the support of women's organizations*, AWID, p. 23.

30. Entrevue avec un représentant du Réseau du CAD OCDE sur l'égalité hommes-femmes, 8 septembre 2009.

À propos du marqueur égalité hommes-femmes

Le marqueur politique égalité hommes-femmes a été instauré par l'OCDE en 1999 dans le but de mettre à la disposition des donateurs un outil qui leur permette de retracer et d'évaluer la quantité de flux d'aide attribuée à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes par les membres de l'OCDE/CAD. La première étude élaborée à l'aide du marqueur a été réalisée en 2005 et couvre une période moyenne de cinq ans. Aujourd'hui, grâce à des déclarations plus crédibles et plus fiables provenant des donateurs, le Réseau du CAD OCDE sur l'égalité hommes-femmes (GENDERNET) est désormais en mesure de publier des études du marqueur égalité hommes-femmes tous les deux ans.¹

Le GENDERNET met l'accent sur trois priorités afin de continuer à imposer le marqueur comme un outil clé de suivi de l'AOD bilatérale et pour favoriser la responsabilisation des pays donateurs en ce qui concerne les engagements ayant trait à l'égalité entre les sexes. Ces priorités sont les suivantes :

1. Faire en sorte que plus de donateurs utilisent le marqueur et, par conséquent, élargir la base d'informations fiables.
1. Augmenter la couverture du marqueur ou la proportion d'aide qu'il peut retracer.
1. Continuer à publier des rapports (comprenant des études comparatives) à tous les deux ans, afin d'obtenir plus de transparence et d'encourager les donateurs à augmenter leur financement en faveur de l'égalité entre les sexes.

1. Entrevue avec un représentant du Réseau du CAD OCDE sur l'égalité hommes-femmes, 8 septembre 2009.

L'AOD destinée aux organisations de défense de l'égalité des femmes et aux institutions de la société civile

Pour la première fois, nous disposons de données du « code secteur 15164 » qui s'applique au financement de l'AOD relative au « soutiens aux organisations et aux institutions pour l'égalité des femmes », ce qui comprend à la fois organisations gouvernementales et non gouvernementales. Entre 2004 et 2008, on a assisté à une hausse substantielle du montant correspondant à ce code, qui est passé de 87,85 millions de dollars américains à 373,32 millions. Le tableau ci-dessous fait état des dons provenant de plusieurs membres de l'OCDE au fil du temps. En 2008, les plus importants donateurs au titre de la lutte pour l'égalité des sexes ont été l'Espagne, les Pays-Bas, la Norvège, l'Allemagne et les États-Unis. La plupart des donateurs mentionnés dans le tableau ont augmenté de façon régulière leur appui aux organisations de lutte pour l'égalité des femmes. En 2007 et en 2008, le Canada, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et l'Espagne ont été les pays qui ont affiché les augmentations les plus importantes de leurs contributions pour ce secteur. D'autre part, la Norvège et le Danemark ont connu une chute de leurs contributions pour la même période, même si ces pays demeurent des donateurs importants pour les organisations de femmes. Il est à noter que, depuis 2004, les États-Unis ont continuellement diminué leur soutien aux organisations et aux institutions de lutte pour l'égalité entre les sexes.

L'AOD attribuée aux organisations pour l'égalité des femmes ³¹

(en millions de dollars américains)	2004	2005	2006	2007	2008
Donateur(s)					
Pays du CAD	87,85	104,03	113,87	313	373,32
Allemagne	11,23	9,42	..	13,14	17,7
Autriche	0,72	0,86	1,36	2,17	2,58
Belgique	3,72	3,77	3,41	2,88	5,36
Canada	2,58	3,56	4,56	3,98	8,44
Danemark	1,59	2,12	2,09	13,97	10,48

31. Données fournies par le service des statistiques CAD/OCDE portant sur le code secteur 15164 : organisations et institutions de lutte pour l'égalité entre les sexes, 2004-2008.

L'AOD attribuée aux organisations pour l'égalité des femmes

(en millions de dollars américains)	2004	2005	2006	2007	2008
Donateur(s)					
Espagne	14,78	31,77	45,93	163,13	169,9
États-Unis	20,39	17,12	18,22	17,14	16,22
France	0,28	1,41	..
Pays-Bas	8,35	8,33	7,22	9,56	48,05
Irlande	1,35	2,23	3,34	9,38	10,62
Italie	2,89	1,99	1,53	9,99	13,25
Norvège	15,04	19,48	20,21	56,02	46,06
Royaume-Uni	1,29	2,01	1,62	0,69	9,00
Suède	2,08	3,49

En ce qui concerne le tableau précédent, nous ne disposons d'aucune donnée qui nous permettrait de distinguer entre les bénéficiaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour chacune de ces années. Cependant, pour l'année 2008, il existe des informations qui indiquent que cinq des plus importants donateurs de cette année (l'Espagne, les Pays-Bas, la Norvège, l'Allemagne et les États-Unis) ont distribué un total de 93 millions de dollars américains à des organisations non gouvernementales correspondant à la catégorie des « organisations et institutions pour l'égalité des femmes ».

Pour la première fois, nous disposons de données du « code secteur 15164 » qui s'applique au financement de l'AOD relative au « soutiens aux organisations et aux institutions pour l'égalité des femmes », ce qui comprend à la fois les organisations gouvernementales et non gouvernementales. Entre 2004 et 2008, on a assisté à une hausse substantielle du montant correspondant à ce code, qui est passé de 87,85 millions de dollars américains à 373,32 millions.

Les cinq plus importants donateurs selon le code du CAD 15164 -2008 (en millions de dollars américains) * 32

	Non-gouv.	Gouv.	Total des 5 plus importants
Espagne	33,89	136,00	169,9
Pays-Bas	13,51	34,54	48,05
Norvège	25,01	21,05	46,06
Allemagne	5,63	12,07	17,7
États-Unis	15,57	0,66	16,22
Total	93,62	204,32	297,93
%	31,42	68,58	100 %

* Calculs basés sur les versements de 2008

Les organisations de la société civile ont longtemps été reconnues comme des partenaires fondamentaux à l'égard de la promotion des engagements de développement et de droits humains. Elles jouent un rôle essentiel dans le développement communautaire et national et reflètent des voix et des expériences diverses. Elles produisent la recherche et les données nécessaires à la compréhension des impacts concrets des politiques et des institutions publiques et elles offrent de nombreux services dans des régions isolées. Elles sont une source d'innovation et de production d'approches alternatives et accomplissent des fonctions de surveillances importantes afin de faire en sorte que les États et les institutions internationales respectent leurs engagements. Sans la participation active de la société civile, la mise en œuvre d'accords internationaux comme la PAB et les OMD demeurerait incomplète. Pour ces raisons, il est important de non seulement de continuer à surveiller les contributions destinées aux organisations non gouvernementales correspondant à cette catégorie, mais aussi de faire pression afin que plus de ressources soient accordées au soutien des organisations de femmes et au travail fondamental qu'elles accomplissent.

32. Étant donné que la façon de présenter les informations varie d'un pays à l'autre, les calculs présentés à l'intérieur de ce tableau sont estimatifs et s'appuient sur les analyses de l'AWID portant sur les données existantes.

Les donateurs émergents et l'égalité entre les sexes

Si la quantité de données sur le financement des « donateurs émergents » est limitée, on connaît encore moins la dimension de leur soutien en faveur de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes. Toutefois, au fur et à mesure que leur influence augmentera, il sera important de surveiller leur rendement et leur rôle potentiel dans l'appui à l'organisation des femmes ainsi que de porter attention particulière à l'impact de leurs initiatives de coopérations sur les communautés locales. Cela signifie vérifier si ces initiatives renforcent bel et bien l'accès aux ressources des communautés et des organisations locales ou si, au contraire, elles sapent les droits et les moyens de subsistance locaux.

La Coopération sud-sud a été institutionnalisée par le biais des relations bilatérales, de blocs régionaux et de partenariats avec certaines agences de l'ONU (par exemple, l'initiative sud-américaine de soutien à Haïti, en place depuis 2004-2005, qui compte, entre autres, sur la participation du Chili, de l'Argentine, du Brésil et du PNUD). Bien que le groupe des 77 ait joué un rôle central à l'intérieur de l'ONU, un effort est en outre en cours actuellement, qui a pour but d'encadrer la tendance relative à la Coopération sud-sud au sein de l'OCDE. De nombreuses organisations de la société civile –y compris des groupes de femmes– visent le renforcement du Forum pour la coopération en matière de développement (DCF selon l'acronyme anglais) du Conseil social et économique (ECOSOC selon l'acronyme anglais) de l'ONU en tant qu'espace plus approprié, inclusif et multilatéral pour ce type de débats, ainsi que pour l'élaboration d'une norme générale et d'un programme établissant un forum pour la coopération au développement qui comprendraient les Initiatives sud-sud.³³

Les organisations et les mouvements de femmes ont aussi un autre rôle à jouer. De concert avec les organisations de la société civile de ces nouveaux pays donateurs, ils cherchent de l'information sur le développement national et les priorités de l'aide, ils exigent en outre plus de transparence, un suivi du financement et des mécanismes de responsabilisation plus adéquats ainsi qu'une plus grande considération envers les questions relatives aux droits des femmes et à l'égalité entre les sexes. Il est aussi nécessaire pour eux de jouer un rôle de surveillance afin que les donateurs émergents n'utilisent pas l'aide de façon traditionnelle, par exemple, en la liant à des conditionnalités par politique imposée ou en faisant primer leur intérêts commerciaux et économiques (p. ex., on peut déjà observer un tel comportement dans le cas de la Chine). En ce sens, il est important de remettre en question le langage qui a cours dans les relations sud-sud; ce langage donne l'impression qu'il n'existe pas de donateurs, mais plutôt

33. « Highlights from the Strategy Meeting: To Follow up efforts on Aid Effectiveness, gender equality, and the impact of the crisis on women », 6-7 Août 2009, New York, publié sous la direction de Cecilia Alemany (AWID).

des partenaires; qu'il n'y a pas d'aide, mais du développement et de la coopération économique; qu'il n'y a pas de conditionnalités par politique imposée, mais plutôt des conditions fixées par entente mutuelle. Toutefois, on assiste déjà à la reproduction de plusieurs de ces dynamiques problématiques des relations traditionnelles concernant l'aide, comme, par exemple, l'absence de la société civile dans ces partenariats « alternatifs » ou la mise en œuvre de programmes de coopération qui mettent l'accent essentiellement sur l'expansion des marchés et l'extraction des ressources naturelles ou qui privilégient les relations d'affaires.

Qu'en est-il des agences multilatérales?

Les données ci-dessus se rapportent principalement à l'appui provenant des agences bilatérales de donateurs. Cependant, elles nous renseignent peu sur l'importance des ressources gérées par les agences multilatérales. Des 103,5 milliards de dollars américains qui ont constitué la valeur de l'AOD totale pour l'année 2007, environ 70 % (soit 72,9 milliards de dollars américains) correspondaient à l'aide bilatérale, tandis que les 30 % restants (30,6 milliards de dollars américains) sont allés à des institutions multilatérales.³⁴ Les agences multilatérales n'emploient

Le rôle potentiel que la nouvelle entité sexospécifique de l'ONU peut jouer en tant que championne multilatérale des droits des femmes est extrêmement prometteur pour ce qui est de faire avancer le soutien en faveur de l'égalité des sexes et de mobiliser des ressources importantes.

aucun indicateur équivalent au marqueur politique égalité hommes-femmes pour le moment. Toutefois, quelques-unes d'entre elles commencent à envisager la possibilité d'adopter un indicateur semblable. Chaque agence dispose de sa propre méthode pour surveiller (ou non) son appui en faveur de l'égalité entre les sexes. Par conséquent, il n'existe aucune manière cohérente de vérifier leur niveau de responsabilisation quant à l'aide qu'ils répartissent en ce qui a trait à ces questions.

Plusieurs organisations de femmes, de droits humains et de la société civile s'engagent dans des processus internationaux en cours – la création à venir d'une nouvelle entité sexospécifique à l'intérieur de l'ONU ainsi que le processus Financement du développement se détachent comme étant deux exemples clés de ceux-ci - avec une stratégie d'appui au repositionnement des espaces multilatéraux en général et de l'ONU en particulier, comme sites privilégiés pour les prises de décision en ce qui concerne le développement, ainsi que pour contribuer à faire contrepoids aux espaces limités comme le G8 et le G20, à l'in-

34. Statistiques de l'OCDE disponibles aux <http://stats.oecd.org/Index.aspx?DatasetCode=TABLE1>

térieur desquels la plupart des pays de la planète ne sont pas représentés (particulièrement ceux à faibles revenus). Le rôle potentiel que la nouvelle entité sexospécifique de l'ONU peut jouer en tant que championne multilatérale des droits des femmes est extrêmement prometteur pour ce qui est de faire avancer le soutien en faveur de l'égalité des sexes et de mobiliser des ressources importantes. Toutefois, sa capacité de contribuer de façon significative au progrès de ces programmes dépendra de la prévisibilité du financement, d'une forte capacité opérationnelle au niveau national, de la présence d'un leader solide ayant démontré son engagement vis-à-vis les droits des femmes et l'égalité des sexes ainsi que de l'existence de mécanismes clairs afin d'assurer la participation effective des organisations de la société civile, en particulier des groupes de femmes.³⁵

Il existe également de nouvelles possibilités à l'intérieur des agences multilatérales qui ouvrent des espaces pour les organisations de femmes afin qu'elles accèdent à du financement direct qui appuie leur travail, par exemple, la création d'un nouveau fonds comme le Fonds pour l'égalité entre les sexes géré par l'UNIFEM.

Partie 4. Les fonds bilatéraux et multilatéraux et les lignes budgétaires qui appuient l'égalité entre les sexes

Les fonds spéciaux et les lignes budgétaires destinés à faire avancer les droits des femmes et l'égalité entre les sexes sont particulièrement intéressants pour les organisations de femmes. Au cours des dernières années, plusieurs agences bilatérales et multilatérales ont mis sur pied de nouveau fonds ou de nouvelles lignes budgétaires dirigées à ces fins (ou ont réaffirmé leur engagement de mettre en œuvre de tels fonds). Que s'est-il passé avec ces fonds? À qui ont-ils bénéficié? Comment pouvons-nous nous assurer qu'ils continuent et, surtout, qu'ils aboutissent réellement chez les organisations de femmes³⁶ qui réalisent un travail fondamental pour faire avancer les droits des femmes?

35. Pour plus d'informations, voir : Alpízar, et autres (2010) *Context and Trends Influencing the Funding Landscape for Gender Equality and Women's Organizations and Movements*; and the Gender Equality Architecture Reform Campaign. Disponible au <http://gear.groupsite.com/main/summary>

36. Dans la mesure où les données disponibles le permettaient, l'AWID a analysé les bénéficiaires de chacune des sources de financement décrites ci-dessous dans l'optique de localiser celui qui parvient aux organisations non gouvernementales. Dans le classement des « organisations de femmes », nous avons inclus les groupes dont la mission première est liée à des préoccupations ayant trait aux droits des femmes et au sein desquelles les femmes occupent des positions clés parmi le personnel et la direction.

Ci-dessous, nous présentons des données publiées par le Fonds hollandais pour l'OMD3 (MDG3 Fund), la ligne budgétaire norvégienne en faveur de l'égalité hommes-femmes (et d'autres appuis destinés aux organisations de femmes), l'Agence suédoise de coopération au développement international (SIDA, selon l'acronyme anglais) et le Fonds pour l'égalité entre les sexes géré par l'UNIFEM. Pour chacun des ces fonds, nous avons essayé de comprendre les motifs de leur création, la quantité de ressources attribuées et leurs destinataires (par région et par enjeu), ainsi que l'accessibilité de celles-ci pour les organisations de femmes. Ces fonds ont été choisis en fonction du niveau d'importance de leur soutien aux questions liées aux droits des femmes et à l'égalité entre les sexes ainsi que de leur l'accessibilité relative de leurs données (laquelle demeure inégale, comme on peut l'observer ci-dessous).

Le ministère néerlandais des Affaires étrangères: Le Fonds MDG3 « Investir dans l'égalité »

Comment le fonds MDG3 a-t-il été créé?

Les Pays-Bas ont longtemps été un supporteur et un chef de file de la cause des droits des femmes. En 2009, l'AOD néerlandaise s'élevait au total à 4,5 milliards d'euros. En 2008, le montant de l'aide (gouvernementale ou non) accordée aux organisations luttant pour l'égalité des femmes s'élevait à 46,06 millions d'euros.³⁷ La stratégie d'aide mise sur pied en 2007 comprenait quatre priorités politiques : mettre l'accent sur les États fragiles, l'égalité des droits et des chances pour les femmes, la croissance et l'équité en tant que moyen de diminuer l'écart entre les riches et les pauvres ainsi que l'environnement et l'énergie. Malgré l'impact de la présente récession économique, l'égalité entre les sexes demeure une priorité.³⁸

Un certain nombre de facteurs ont mené à la création du Fonds MDG3 en 2008. Le ministère néerlandais des Affaires étrangères (MAE) cherchait à harmoniser de façon plus adéquate ses politiques d'aide avec les Objectifs du millénaire et ses recherches ont abouti à la conclusion qu'il ne s'était à toutes fins utiles accompli aucun progrès quant à l'OMD3 (qui cherche à assurer l'égalité des droits aux femmes) et à l'OMD5 (qui vise la réduction de la mortalité ma-

37. Informations s'appuyant sur des données fournies par le service des statistiques du CAD/OCDE portant sur le Code secteur 15164 du CAD: organisations et institutions de lutte pour l'égalité entre les sexes, 2004–2008.

38. Entrevue avec le représentant du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, septembre 2009.

ternelle et l'augmentation de l'accès à la santé de la reproduction et aux droits génésiques).³⁹ Le MAE a aussi déclaré avoir été influencé par les recherches de l'AWID qui signalaient une diminution des fonds disponibles destinés à l'avancement de la cause des droits des femmes pour les ONG.⁴⁰ En réaction à cela, le Ministre néerlandais de la coopération pour le développement, Bert Koenders, a demandé l'élaboration d'un fonds spécial afin de stimuler et d'appuyer la société civile dans sa lutte pour l'égalité entre les sexes, en mettant l'accent en particulier sur les objectifs sexospécifiques liés au troisième Objectif du millénaire pour le développement, ce qui a abouti à la création du Fond MDG3.

Ressources et attributions liées au Fonds MDG3

Le Fonds MDG3 a été inauguré avec un budget de 50 millions d'euros et un appel à projets qui s'est tenu du mois de mars au mois de mai 2008. Les 454 organisations qui y ont répondu ont demandé au total 700 millions d'euros. « La popularité du fonds reflète la nécessité fondamentale d'agir partout dans le monde afin d'améliorer la situation des femmes ». ⁴¹ En réaction à cette demande énorme, le ministre Koenders a annoncé, en octobre 2008, que quelque 20 millions d'euros additionnels seraient investis dans le Fonds MDG3, ce qui correspond à une affectation totale de 70 millions d'euros. Il s'agit donc du plus important fonds jamais créé ayant pour objectif le progrès des droits des femmes et l'attribution de ressources par le biais d'organisations de la société civile (particulièrement des organisations de femmes) travaillant à faire avancer la cause des droits des femmes.

Actuellement, le MAE des Pays-Bas tend la main aux donateurs bilatéraux et aux secteur privé afin d'évaluer les possibilités d'étendre et de soutenir le fonds. Toutefois, des événements récents ayant touché la politique néerlandaise et ayant causé la chute du gouvernement ainsi que le déclenchement de nouvelles élections prévues pour 2010 laissent entrevoir un changement de cap vers un gouvernement plus conservateur, sans la présence du Parti travailliste. La possibilité d'une diminution de l'engagement des Pays-Bas en matière de coopération pour le développement et d'égalité entre les sexes constitue un danger réel. Nous devons suivre de près les résultats des élections et continuer à surveiller le MAE néerlandais et à faire pression sur ce ministère afin de nous assurer qu'il ne revienne pas sur ses engagements.

39. MAE néerlandais (2007) « Our common concern. Investing in development in a changing world. » Policy Note Dutch Development Cooperation 2007-2011.

40. Entrevue avec le représentant du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, septembre 2009, faisant référence à la recherche-action de l'AWID et au rapport intitulé « Où est l'argent pour les droits des femmes? », publié en 2006.

41. *Internal MDG3 Report on the Justification of the MDG3 Appraisal Process.*

Quels sont les bénéficiaires du Fonds MDG3?

Le Fonds MDG3 a pour objectif d'appuyer les initiatives touchant les trois domaines suivants :⁴²

- Mettre fin à la violence envers les femmes
- Renforcer l'égalité entre les sexes en matière d'emploi et instaurer l'égalité des chances sur le marché du travail
- Augmenter la représentation et la participation des femmes dans la politique nationale
- Garantir les droits des femmes à l'héritage et à la propriété

Seules les organisations non gouvernementales étaient admissibles aux subventions, tandis que les institutions internationales (comme les entités de l'ONU ou la Banque mondiale) ne l'étaient pas. En novembre 2008, il a été décidé que 45 subventions allaient être attribuées, allant d'une valeur de 750 000 euros à 5 millions d'euros et échelonnées sur une période de trois ou quatre ans (2008-2011 ou 2009-2011).⁴³ Nous vous présentons une ventilation et une analyse des subventions au titre du Fonds MDG3.



Le MAE néerlandais: Le fonds MDG3 « Investir dans l'égalité »

Région	Montant de la subvention en Euros	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage du financement
Projets multirégionaux	25 538 320	16	36,5 %
Afrique	26 310 901	15	37,6 %
Asie	5 850 457	4	8,4 %
Amérique Latine	9 650 000	8	13,8 %
Moyen-Orient et Afrique du nord	2 605 000	2	3,7 %
Total	69 954 678	45	

42. Prospectus d'information sur l'OMD3. 43. La lista completa de receptores está disponible en: http://mdg3.nl/docs/Projects_Selected.pdf

43. La liste complète des bénéficiaires est disponible au http://mdg3.nl/docs/Projects_Selected.pdf

Enjeu	Montant de la subvention en Euros	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage du financement
Emploi	5 877 000	2	8,4 %
Participation politique	13 845 673	8	19,8 %
Violence envers les femmes	19 646 257	13	28,1 %
Droits à la propriété et à l'héritage	8 843 048	6	12,6 %
3 priorités ou plus	21 742 700	16	31,1 %
Total	69 954 678	45	

Comme l'indiquent les chiffres ci-dessus, c'est l'Afrique qui a reçu le plus de subventions par rapport aux autres régions (près de 38 % du financement total), suivie de près par les projets multirégionaux (qui ont reçu 37 % du total). En ce qui a trait aux enjeux, c'est celui de la violence envers les femmes qui a reçu la plus grande proportion de financement (28 %) comparativement aux autres domaines, bien que les projets qui touchaient trois priorités ou plus ont bénéficié de 31 % des fonds attribués.

Des 45 bénéficiaires au total, **29 sont des organisations de femmes** (ce qui comprend les fonds pour les femmes). Ces 29 organisations ont reçu près de **44 millions d'euros**, soit près de **63 % du total**.⁴⁴ Les 16 organisations restantes ont reçu 37 % des fonds alloués aux programmes qui concernent spécialement les droits des femmes.

Bien que le Fonds MDG3 constitue un appui important pour l'organisation des femmes, le fait que le montant minimum de subvention accordé était de 750 000 d'euros représentait une préoccupation, tous les organismes ne pouvant accéder au financement, à l'exception des plus grandes organisations de femmes ou des groupes en mesure de soumettre des propositions conjointes. Plusieurs donateurs ont noté que certains obstacles liés à l'administration interne et à l'établis-

Des 45 bénéficiaires au total, **29 sont des organisations de femmes** (ce qui comprend les fonds pour les femmes). Ces 29 organisations ont reçu près de **44 millions d'euros**, soit près de **63 % du total**.

44. Informations s'appuyant sur l'analyse de la liste des bénéficiaires du Fonds MDG3 menée par l'AWID.

Bien que le Fonds MDG3 constitue un appui important pour l'organisation des femmes, le fait que le montant minimum de subvention accordé était de 750 000 d'euros représentait une préoccupation, tous les organismes ne pouvant accéder au financement, à l'exception des plus grandes organisations de femmes ou des groupes en mesure de soumettre des propositions conjointes.

sement des rapports limitaient leur capacité de verser du financement de moindre envergure. Il est probable qu'ils ne puissent devenir des donateurs directs principaux pour des organisations plus petites ou populaires. Cependant, un des aspects intéressants du Fonds MDG3 résidait dans le fait que, en comptant le soutien à la redistribution, onze propositions avaient été sélectionnées et que six d'entre-elles provenaient de fonds pour les femmes. Environ 21,5 millions d'euros ont été octroyés à ces organisations, ce qui représente 31 % de la somme des fonds accordés.⁴⁵ Cela donne à penser que le Fonds MDG3 bénéficie à des organisations de tous types et de toutes tailles et que, par conséquent, il constitue un important mécanisme de financement en vue de faciliter l'accès aux ressources destinées à l'organisation des femmes, et ce, à différents niveaux et par des stratégies diverses.

Le ministère norvégien des Affaires étrangères

À propos de l'appui de la Norvège à la lutte pour l'égalité entre les sexes

Le ministère norvégien des Affaires étrangères (MAE) a déclaré en 2008 que « l'objectif du gouvernement est de faire de la Norvège un chef de file audacieux en matière de droits des femmes et d'égalité entre les sexes... [et plus loin] observer une croissance stable du pourcentage de financement du développement consacré aux efforts ayant trait aux droits des femmes et à l'égalité des sexes ». Il a également reconnu l'importance de l'organisation des femmes, en affirmant que « afin de pouvoir utiliser pleinement les ressources des femmes pour effectuer les changements qui s'imposent, nous devons aussi mettre l'accent sur leurs propres efforts d'organisation et de mobilisation ».⁴⁶

Les perspectives générales de financement semblent positives pour 2010, le gouvernement norvégien ayant récemment proposé une subvention de 27,4 milliards de couronnes nor-

45. Informations s'appuyant sur l'analyse de la liste des bénéficiaires du Fonds MDG3 menée par l'AWID.

46. Rapport n° 11 au Parlement norvégien, Stortinget 2007- 2008, *On Equal Terms: Women's Rights and Gender Equality in International Development Policy*, p. 6-8. Disponible au http://www.regjeringen.no/pages/2156814/PDFS/STM200720080011000EN_PDFS.pdf

végiennes (3,4 milliards d'euros) à l'assistance au développement pour cette année – une augmentation de 1,2 milliards de couronnes par rapport à 2009. Dans un communiqué de presse datant de la fin de l'année 2009, le MAE a souligné que les droits des femmes et l'égalité entre les sexes étaient des domaines prioritaires.⁴⁷

Le MAE dispose d'une ligne budgétaire destinée à la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes. Une somme équivalant à environ 60 millions de couronnes (7.5 millions d'euros) de cette ligne budgétaire sexospécifique est administrée par l'Agence norvégienne de Coopération en faveur du développement (NORAD selon l'acronyme anglais) et répartie entre des ONG régionales (transnationales) et internationales compétentes et les organismes de recherche-développement. La majorité des fonds, soit environ 180 millions de couronnes en 2010, est acheminée aux ambassades pour bénéficier aux acteurs concernés des pays visés. Les organisations de femmes peuvent faire appel aux ambassades ou à la NORAD (ONG régionales ou internationales seulement) pour obtenir des fonds.

Ce financement est encadré par le **Plan d'action pour les droits des femmes et l'égalité de genre dans le cadre de la coopération pour le développement (2007-2009)**.

Les priorités thématiques contenues dans « Le Plan d'action pour les droits des femmes et l'égalité de genre dans le cadre de la coopération pour le développement »⁴⁸ (au sujet duquel un bilan de mi-parcours a été publié au début de l'année 2009) comprennent l'autonomisation politique des femmes, l'autonomisation économique des femmes, la santé sexuelle et reproductive et les droits génésiques de femmes ainsi que la violence envers les femmes. De plus, on y met l'accent sur « l'intégration de la perspective sexospécifique dans tous les aspects de la coopération pour le développement », ce qui comprend l'édification de la paix, la bonne gouvernance, l'environnement, le pétrole et l'énergie ainsi que l'éducation et la santé.

Ressources et attributions liées à l'égalité entre les sexes

Il est difficile de déterminer l'envergure précise du soutien norvégien à la lutte pour l'égalité entre les sexes car, comme c'est le cas pour plusieurs agences bilatérales, cet appui prend plusieurs formes, ce qui, par la suite, complique le suivi du financement intégré. Toutefois, deux dimensions de l'analyse éveillent particulièrement notre intérêt : la ligne budgétaire sexospécifique ainsi que l'aide correspondant au « code secteur » du CAD de l'OCDE se

47. Communiqué de presse du MAE de la Norvège publié le 13 octobre 2009.

Voir le <http://www.regjeringen.no/en/dep/ud/press/News/2009/aidbudget09.html?id=581355>

48. Disponible au <http://www.oecd.org/dataoecd/38/57/38830980.pdf>

référant aux organisations et aux institutions de lutte pour l'égalité entre les sexes. Près de 196 millions de couronnes norvégiennes (24 millions d'euros) ont été déboursées à l'intérieur de la ligne budgétaire du MAE, mise de l'avant en 2007. En 2008, ce montant a légèrement augmenté à 207 millions de couronnes (26 millions d'euros) et, en 2009, il a bondi considérablement pour atteindre les 300 millions de couronnes (37 millions d'euros).⁴⁹

Les données que nous présentons à continuation reflètent l'aide norvégienne correspondant au « code secteur » du CAD se référant à l'aide aux organisations et aux institutions de lutte pour l'égalité entre les sexes. En théorie, cela pourrait comprendre à la fois les organisations gouvernementales et non gouvernementales. Toutefois, une étude du NORAD indique que ces chiffres « rendront principalement compte de l'appui aux groupes « purs » de femmes ».⁵⁰



Aide norvégienne correspondant au code de secteur du CAD: « soutiens aux organisations et aux institutions pour l'égalité des femmes »⁵¹

2005	2006	2007	2008
125,3 millions NOK (15,65 millions €)	129,2 millions NOK (16,07 millions €)	328,2 millions NOK (40,87 millions €)	262,9 millions NOK (32,74 millions €)

Quels sont les bénéficiaires du financement de la Norvège pour l'égalité entre les sexes?

Le MAE norvégien a fait le suivi des données sur les bénéficiaires de sa ligne budgétaire en 2007 et en 2008. L'accès aux données correspondant aux agences bilatérales est difficile et est très utile pour comprendre quels sont les bénéficiaires de ce financement. Le tableau ci-dessous indique les types d'organisations (telles que classées par le MAE) qui ont bénéficié des appuis offerts par la ligne budgétaire sexospécifique au cours de ces deux années. Les

49. Informations s'appuyant sur une entrevue auprès du représentant du ministère norvégien des Affaires étrangères, menée en septembre 2009 et en janvier 2010, et sur des données qu'il a lui-même fournies.

50. NORAD (2009), *Mid-term Review of the Norwegian Action Plan for Women's Rights and Gender Equality in Development Cooperation (2007-2009)*, p. 62.

51. Ibidem.

organisations multilatérales ont reçu la plus grande part de ces appuis, soit près de 48 %⁵², suivies par les « ONG locales » (celles travaillant dans un seul pays), avec presque 16 %. Selon une étude menée par l'AWID sur les organisations énumérées pour la période 2007-2008, on comptait 24 organisations de femmes parmi ces bénéficiaires qui recevaient plus de 69 millions de couronnes norvégiennes (8,69 millions d'euros), soit près de 18 % du montant total de l'aide attribuée.⁵³ Du total de ces 24 organisations, on dénombrait onze organisations locales de femmes, neuf organisations internationales, trois organisations régionales et une organisation norvégienne.

Analyse de l'aide bilatérale norvégienne pour "les femmes et l'égalité entre les sexes"⁵⁴	2007-2008 (1000 NOK)	Equivalent en € (millions)	%
Institutions multilatérales	191,517	23,8	47,5 %
ONG locales	63,409	7,9	15,7 %
ONG internationales	57,080	7,1	14,2 %
Institutions publiques norvégiennes	13,561	1,7	3,3 %
ONG norvégiennes	25,524	3,2	6,3 %
Institutions publiques dans les pays bénéficiaires/ autres pays	10,698	1,3	2,6 %
ONG régionales	24,115	3,0	6,0 %
Autres: consultants, gouvernements/ministères dans les pays bénéficiaires/secteur privé norvégien/secteur public d'autres pays donateurs/inconnus (non définis)	16,830	2,1	4,2 %
TOTAL	402,734	50,1	100 %
Total octroyé aux organisations de femmes (société civile) ⁵⁵	69,729	8,7	17,3 %

52. Ces chiffres comprennent les fonds thématiques qui servent à financer des activités des ONG locales et internationales liées à des enjeux pertinents comme la violence à l'égard des femmes (VEF) et les mutilations génitales féminine (MGF).

53. Informations s'appuyant sur des données fournies par le représentant du MAE norvégien, « Bilateral assistance through Chapter/post 168.70 'Women and gender equality' by Group of Agreement Partner, Agreement partner and agreement title 2007-2008 ».

54. Informations s'appuyant sur les analyses de l'AWID portant sur les données disponibles.

55. Ibidem.

Pour la période 2007-2008, on comptait 24 organisations de femmes parmi ces bénéficiaires qui recevaient plus de 69 millions de couronnes norvégiennes (8,69 millions d'euros), soit près de 18 % du montant total de l'aide attribuée.

Bien que les ressources croissantes relatives à la ligne budgétaire sexospécifique norvégienne constituent un signe prometteur, certaines préoccupations demeurent et elles ne sont pas sans conséquences. Le bilan de mi-parcours donne à penser que les systèmes échouent aux moments de faire le suivi des résultats obtenus. De tels systèmes de suivi devraient être également en mesure d'offrir plus de clarté lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a eu réellement une augmentation substantielle du financement relatif aux droits des femmes et à l'égalité entre les sexes. En outre, ce même bilan reconnaît que, bien que la Norvège semble avoir accru son financement relatif aux droits des femmes et à l'égalité entre les sexes, elle se doit d'accorder encore plus d'attention à ces problèmes. Le suivi de l'aide de la Norvège à l'égard des questions sexospécifiques s'est effectué dans le cadre de la proposition budgétaire annuelle du MAE et a été réalisé avec l'aide du marqueur politique égalité hommes-femmes du CAD de l'OCDE. Il a permis de

constater une augmentation de 21 % à 30 % du total de l'aide bilatérale entre 2005 et 2008. Finalement, la ligne budgétaire sexospécifique fera l'objet d'une évaluation à grande échelle en 2012, ce qui nous permettra de disposer de plus d'éléments pour mesurer son impact à la fin de sa période de mise en œuvre.⁵⁶

L'Agence suédoise de coopération pour le développement international (SIDA)

À propos de l'appui de la Suède à la lutte pour l'égalité entre les sexes

L'Agence suédoise de coopération pour le développement international relève du ministère des Affaires étrangères de la Suède (MAE), qui est responsable de la gestion de près de la moitié du budget d'aide au développement de ce pays. Étant donné que, en 2008, le gouvernement de la Suède a identifié trois priorités thématiques à l'égard desquels l'agence SIDA devait produire des résultats –la démocratie et les droits humains, l'environnement et les changements climatiques ainsi que **l'égalité entre les sexes et le rôle de la femme dans le développement** –, ce sont celles-ci qui orientent le programme du MAE et de l'Agence. La priorité sexospécifique comprend quatre sous-catégories : la participation politique des femmes, l'autonomisation

56. D'après des informations provenant du représentant du MAE norvégien.

économique des femmes, la santé sexuelle et reproductive et les droits génésiques ainsi que la violence sexiste et la sécurité des femmes. Malgré une légère diminution de l'AOD suédoise pour l'année 2010 (probablement attribuable à la récession économique), le gouvernement s'est engagé cette même année à augmenter l'aide à la lutte pour l'égalité entre les sexes pour cette même année et à la maintenir au même niveau pour les années à venir.⁵⁷

SIDA se penche présentement sur une nouvelle politique d'égalité entre les sexes qui harmonisera pour la première fois la totalité du soutien des institutions suédoises en matière d'égalité hommes-femmes et de droits des femmes. On s'attend à ce que l'élaboration de cette politique soit terminée pour 2010.⁵⁸

Ressources et attributions liées à l'égalité entre les sexes

En 2009, le budget de SIDA était de 16,8 milliards de couronnes suédoises (environ 1,7 milliards d'euros). SIDA a constaté que 80 % de son aide retracée au regard du marqueur égalité hommes-femmes avait pour objectif l'égalité entre les sexes. Cependant, des données internes provenant du personnel de SIDA se consacrant aux questions sexospécifiques indiquent qu'il est probable qu'il s'agisse d'une représentation exagérée de son appui à la lutte pour l'égalité entre les sexes.⁵⁹

Les programmes mondiaux de lutte pour l'égalité entre les sexes constituent un domaine du financement sexospécifique de SIDA dont le suivi peut être assuré avec un peu plus de facilité. Celui-ci relève de la nouvelle équipe chargée des programmes mondiaux de SIDA. Depuis la création de cette équipe, le financement de l'SIDA en faveur de la lutte pour l'égalité entre les sexes a augmenté de façon importante. Les données disponibles sur le financement passé des programmes mondiaux en faveur de l'égalité hommes-femmes et sur celui prévu pour les années à venir –qui, prévoit-on, doit plus que quadrupler entre 2008 et 2011 - sont les suivantes :

SIDA se penche présentement sur une nouvelle politique d'égalité entre les sexes qui harmonisera pour la première fois la totalité du soutien des institutions suédoises en matière d'égalité hommes-femmes et de droits des femmes.

57. Entrevue avec le représentant de l'Asdi, septembre 2009.

58. Ibidem.

59. Ibidem.



Sida

Programmes mondiaux pour l'égalité entre les sexes⁶⁰

2008	2009	2010	2011
20 millions SEK	40 millions SEK	70 millions SEK	90 millions SEK
(1,94 million €)	(3,9 million €)	(6,78 million €)	(8,7 million €)

Quels sont les bénéficiaires du financement de la Suède pour l'égalité entre les sexes?

Par le biais des programmes mondiaux pour l'égalité entre les sexes, SIDA offre son appui à des fonds pour les femmes, à des organisations de femmes, à des ONG internationales, à des instituts de recherches et à des organisations multilatérales comme l'Initiative en faveur des adolescentes de la Banque mondiale, ainsi que L'Initiative des Nations Unies contre la violence sexuelle dans les pays en conflit.

En observant les organisations qui se consacrent à la lutte pour l'égalité entre les sexes et qui reçoivent du soutien de la part de SIDA sur le plan international, on constate que, en plus des bénéficiaires directs que sont les grandes organisations internationales, environ quarante autres organisations plus petites de défense des droits des femmes bénéficieront de ces ressources. Cela découle d'un engagement pris par certains bénéficiaires (des fonds pour les femmes et des ONG internationales) à l'effet de redistribuer une partie des fonds qui ont été accordés à leurs organisations.

Le Fonds pour l'égalité entre les sexes

Comment le Fonds pour l'égalité entre les sexes a-t-il été créé?

Le Fonds pour l'égalité entre les sexes est un des fonds les plus nouvellement établis. Administré par l'UNIFEM, il a été inauguré en décembre 2008 en tant « qu'initiative multi-donateurs » à la faveur d'un financement initial du gouvernement espagnol. Diverses facteurs ont mené à la naissance de ce fonds : l'approche de la fin de l'échéance d'atteinte des OMD (et une progression limitée de la réalisation des OMD3 et 5); la crise financière mondiale et la récession économique, qui menaçaient la subsistance et les droits des femmes; les résultats

60. Données fournies par le représentant de SIDA, septembre 2009.

mitigés du programme d'efficacité de l'aide et la confusion entourant les responsabilités en matière d'égalité entre les sexes. Le Fonds pour l'égalité entre les sexes vise aussi à servir de complément aux efforts d'autres donateurs cherchant à octroyer des ressources importantes de façon à combler les lacunes actuelles liées à la réalisation des engagements touchant à l'égalité hommes-femmes, par exemple : le Fonds pour la réalisation des OMD mis en place par le gouvernement espagnol; le Fonds pour l'OMD3 des Pays-Bas (MDG3 Fund); la collaboration entre la Fondation Novo et la Fondation Nike dans le cadre du programme « The Girl Effect »; le montant de 100 millions de dollars investi par Goldman Sachs dans le but de former des femmes en entrepreneuriat.⁶¹

Le Fonds soutient ce qu'il considère comme des moteurs de l'égalité hommes-femmes – les mécanismes nationaux pour les femmes, les ONG de femmes et les organisations communautaires, les groupes de femmes universitaires et les groupes de défense des femmes – dans leurs efforts pour susciter et réaliser les engagements nationaux envers l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Pour ce faire, il soutient les « les programmes à fort impact en faveur de l'égalité hommes-femmes qui mettent l'accent sur l'autonomisation économique et/ou politique aux niveaux local et national ». ⁶² Le Fonds pour l'égalité entre les sexes répond à un mandat établi par un Comité directeur composé de donateurs, d'ONG et de représentants de gouvernementaux, de militantes pour les droits des femmes, ainsi que de membres d'agences multilatérales et du secteur privé. Un Comité technique formé d'experts thématiques de toutes les régions visées par le mandat du Fonds – l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les États arabes, l'Amérique Latine et les Caraïbes, l'Europe de l'Est et l'Europe centrale, ainsi que la Communauté des États indépendants - a été mis sur pied pour encadrer la révision et à la sélection des propositions.

Le Fonds offre deux types de subventions : les subventions dites de mise en œuvre et celles dites « catalyseur ». Les subventions catalyseur – dont le premier cycle de remise a été annoncé en janvier 2010⁶³ – ont pour objectif « d'appuyer la formation de coalitions stratégiques ou de partenariats afin de susciter l'élaboration et la reconnaissance de projets, de politiques et de lois en faveur de l'égalité entre les sexes à l'échelle locale et nationale ». Leur valeur peut aller de 100 000 à 500 000 \$US. Les subventions de mise en œuvre sont de plus gran-

61. « The Fund for Gender Equality: A Multi-donor Initiative to Intensify Country-level Action to Advance Gender Equality and Women's Empowerment », présentation de l'UNIFEM, 25 juin 2009.

62. Pour en connaître davantage sur le Fonds de l'UNIFEM pour l'égalité entre les sexes, voir : http://www.unifem.org/partnerships/fund_for_gender_equality/

63. Pour une liste complète des gagnants des subventions « catalyseur », voir : http://www.unifem.org/partnerships/fund_for_gender_equality/grantees.php

Les subventions catalyseur – dont le premier cycle de remise a été annoncé en janvier 2010⁶³ – ont pour objectif « d'appuyer la formation de coalitions stratégiques ou de partenariats afin de susciter l'élaboration et la reconnaissance de projets, de politiques et de lois en faveur de l'égalité entre les sexes à l'échelle locale et nationale ».

de envergure – elles varient entre deux et cinq millions de dollars américains – et « elles seront accordées pour des programmes dans des pays disposant, à l'échelle locale et nationale, de projets, de politiques et de lois en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes ayant fait l'objet d'un accord et prêts à être mis en œuvre ». ⁶⁴ Le premier cycle de remise de subventions de mise en œuvre est prévu pour le milieu de l'année 2010.

Ressources et attributions en faveur de la lutte pour l'égalité entre les sexes

Le Fonds pour l'égalité entre les sexes a été lancé à la faveur d'une première contribution de 50 millions d'euros (65 millions de dollars américains) du gouvernement espagnol. Depuis, d'autres donateurs ont contribué au Fonds et un apport de près de 3,5 millions de dollars américains a été versé dans la foulée par le gouvernement de la Norvège.

Comme ce fut le cas pour le Fonds néerlandais pour l'OMD3 (MDG3 Fund), à son premier appel, le Fonds pour l'égalité entre les sexes a été submergé de réponses, 1240 demandes ayant été présentées en cinq langues – anglais, français, espagnol,

arabe et russe. Pour les seules subventions catalyseurs, il y a eu 543 demandeurs, dont 27 (s'étendant sur 26 pays) ont été choisis. La valeur totale de ces subventions s'est élevée à près de 10 millions de dollars américains. Au moment d'écrire ces lignes, 22 semi-finalistes avaient été invités à présenter leurs propositions en vue de l'obtention d'une subvention de mise en œuvre.

Quels sont les bénéficiaires des attributions du Fonds pour l'égalité entre les sexes?

Le Fonds pour l'égalité entre les sexes met l'accent sur une démarche fondée sur le partenariat et les processus consultatifs et participatifs entre les partenaires clés et les bénéficiaires,

64. Voir: http://www.unifem.org/partnerships/fund_for_gender_equality/

ce qui implique qu'autant les entités gouvernementales que non gouvernementales sont admissibles à son financement. C'est pourquoi on demande aux agences gouvernementales de démontrer leur engagement en contribuant au projet qu'elles proposent avec leur propre financement. Le tableau ci-dessous fait état du nombre et de la quantité de subventions catalyseur octroyées par région. C'est l'Amérique latine et les Caraïbes qui ont reçu le plus de soutien (25 %), suivies de près par l'Afrique (22 %). Parmi les projets choisis, 89 % sont menés par des organisations de la société civile et 11 % par des agences gouvernementales.⁶⁵

Région	Afrique	Amérique latine et les Caraïbes	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et CEI
Montant par subvention (dollars américains)	205 000	489 657	450 000	496 977	462 770
	200 000	495 000	354 490	255 182	420 000
	500 000	500 000	437 140	100 000	499 921
	368 750	163 361	460 000	492 400	120 625
	480 000	300 000		161 920	
	490 380	500 000		394 000	
				200 000	
Total : 9 997 573	2 244 130	2 448 018	1 701 630	2 100 479	1 503 316
	22 %	25 %	17 %	21 %	15 %

Selon une étude de l'AWID sur les données disponibles ayant trait aux subventions catalyseur, parmi les 37 bénéficiaires, on dénombrait 17 organisations de femmes⁶⁶, qui présentaient leurs demandes seules ou en collaboration avec une autre organisation. Ces groupes

65. D'après des données fournies par le secrétariat du Fonds pour l'égalité entre les sexes.

66. Pour qu'une organisation soit classée dans la catégorie des « organisations de femmes », les critères de l'AWID exigent que son travail soit directement et principalement lié aux droits et à l'autonomisation des femmes et que ces enjeux fassent partie de sa mission et de ses objectifs principaux. Cela diffère de la méthode de classement des demandeurs utilisée par le Fonds, qui leur demande de s'identifier, ce qu'ils peuvent faire en choisissant la réponse « organisation dirigée par des femmes ».

Selon une étude de l'AWID sur les données disponibles ayant trait aux subventions catalyseur, parmi les 37 bénéficiaires, on dénombrait 17 organisations de femmes, qui présentaient leurs demandes seules ou en collaboration avec une autre organisation.

Ces groupes de femmes ont reçu près de 4 millions de dollars américains, soit 41 % du financement total accordé.

de femmes ont reçu près de 4 millions de dollars américains, soit 41 % du financement total accordé, et ils représentent 46 % des bénéficiaires. Outre ces 37 organisations, plusieurs autres participent aux projets, mais ne reçoivent pas directement ces fonds. Parmi celles-ci, on compte onze autres organisations de femmes qui de quelque manière sont également bénéficiaires des ressources du Fonds.

Les fonds et les donateurs décrits ci-dessus sont des défenseurs de longue date de la cause de l'égalité entre les sexes. Les données spécifiques concernant leur soutien à l'égard de la société civile et, en particulier, aux organisations de femmes, demeurent quelque peu limitées, mais celles disponibles offrent une possibilité considérable de continuer à militer en faveur de l'octroi de ressources importantes visant délibérément les organisations de femmes en tant que partenaires primordiaux pour l'avancement des droits des femmes. Les résultats de ces investissements (y compris ceux qui ne constituent qu'un prolongement des progrès antérieurs) ainsi que la possibilité de faire leur suivi et de les publier auront une importance fondamentale lorsque le moment sera venu de convaincre d'autres donateurs d'élargir leur soutien en faveur de l'égalité entre les sexes – que ce soit en investissant dans les fonds mentionnés ou dans d'autres fonds semblables existants ou en établissant leur propre fonds destiné à la cause de l'égalité hommes-femmes.

Partie 5. Considérations Finales

Pour conclure ce dossier, nous reviendrons sur quelques-unes des grandes lignes dont il a été question et formulerons quelques réflexions sur la portée des informations présentées entourant la mobilisation de ressources pour l'organisation des femmes, ainsi que sur les prochaines étapes importantes, dans l'optique de renforcer et d'élargir les ressources dont dispose ce secteur pour faire progresser la cause de l'égalité entre les sexes.

- Le financement bilatéral et multilatéral demeure donc un secteur primordial en raison de son envergure – les études de l'AWID ont révélé que près de 30 % du revenu combiné total déclaré par les organisations de femmes provenait de ce secteur – et parce qu'il consiste en des fonds publics. Les organisations de femmes jouent donc un rôle important et valable en vue de faire en sorte les pays donateurs (et bénéficiaires) respectent leurs engagements envers l'égalité entre les sexes et les droits humains.
- Malgré une baisse probable du niveau global de l'AOD, **des milliards de dollars en profits continuent d'être mis à disposition au nom de l'égalité entre les sexes.** De nouveaux mécanismes et des fonds spéciaux sont créés ou maintenus par un certain nombre d'agences – en plus des quatre cas étudiés à l'intérieur de ce document, d'importants engagements ont également été pris par l'Irish Aid, l'Agence espagnole pour la coopération internationale pour le développement et le Fonds d'affectation spécial des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Ces mécanismes innovateurs sont le fruit d'une conscience accrue de l'importance de l'organisation des femmes et des initiatives visant spécifiquement l'égalité entre les sexes.⁶⁷
- Bien qu'il semble que ce secteur dispose de plus de ressources que jamais pour l'organisation des femmes (ou, du moins, que le suivi et la déclaration de ce financement se soient améliorés de telle sorte que l'on peut maintenant avoir une idée plus exacte de l'envergure du financement qui lui est accordé), l'accès à ces ressources est limité et les conditions qui les accompagnent représentent des défis, qu'ont remarqués plusieurs organisations de défense des droits des femmes. L'envergure de ce financement et le fait que la valeur des subventions versées est souvent très élevée (des centaines

67. Pour d'autres exemples, voir : Hopenhaym et autres (2008), *FundHer Brief 2008: Money Watch for Women's Rights Movements and Organizations*, pp. 27-31.

de milliers de dollars américains au moins, ce qui exige des procédures administratives et financières rigoureuses) signifient que **seulement un nombre restreint d'organisations de femmes – les plus grandes – sont généralement capables de se prévaloir de ce financement**. Cependant, on a pu observer récemment certaines expériences intéressantes de mobilisation conjointe de ressources; par exemple, des organisations plus petites se sont regroupées afin de demander du financement au Fonds néerlandais pour l'OMD3 (MDG3 Fund) et le Fonds pour l'égalité entre les sexes a mis l'accent sur les propositions conjointes.

- Le soi-disant **défi de la « capacité d'absorption »** contribue également à une dynamique par laquelle certains bailleurs de fonds de ce secteur cherchent à soutenir des institutions « intermédiaires » ou de « redistribution ». Mentionnons à titre d'exemple qui le démontre bien réside dans le fait que le nombre élevé de fonds pour les femmes qui ont reçu un soutien du Fonds MDG3, ce qui a eu pour effet de priver de subventions des organisations plus petites. Même si ces mécanismes sont importants pour l'acheminement du financement à des organisations d'envergures diverses, il semblerait que les organisations très grandes (dont le budget dépasse le million de dollars américains) et les petites (qui disposent d'un budget annuel inférieur à 100 000 \$US ont accès à ces ressources soit directement, soit par le biais de la redistribution faite par des organisations « intermédiaires ». Cependant, pour ce qui en est des organisations qui se trouvent entre ces deux pôles, la situation est beaucoup moins claire.
- Ainsi, bien que le fait de **voir une augmentation** en ce qui concerne les ressources destinées à l'égalité entre les sexes provenant des agences bilatérales et multilatérales **constitue un signe encourageant, il est toujours important d'examiner en détail les questions liées à leur distribution et leur accessibilité**. L'organisation des femmes représente en un amalgame de structures formelles et informelles, travaillant aux niveaux local, national, régional et international. Elle fournit des services essentiels, produit des recherches de grande valeur, demande des comptes à des acteurs puissants et constitue un défenseur fiable et innovateur du progrès de la cause de l'égalité entre les sexes. Malgré certains progrès, le financement global demeure insuffisant à l'égard de l'atteinte et du maintien de plusieurs objectifs convenus internationalement en matière d'égalité entre les sexes et des droits des femmes. Déjà, des estimations sur le déficit de financement concernant les dimensions sexospécifiques des OMD révèlent que, en 2006, le déficit de ressources disponibles se situaient entre 12 et 30 milliards de dollars américains (afin de soutenir la réalisation de ces objectifs dans les pays à faible revenu); on s'attend à ce que ce déficit grimpe à entre 24 et 83 milliards de dollars amé-

ricains pour l'année 2015.⁶⁸ Garantir la disponibilité de ces ressources est primordial, non seulement afin de respecter les engagements pris dans le cadre de la PAB et des OMD, mais aussi pour garder cet éventail d'acteurs divers présents en première ligne de la lutte pour les droits des femmes. Une recherche devant être menée par l'AWID en 2010 et 2011, dans le cadre de l'initiative « Où est l'argent pour les droits des femmes? » (WITM selon l'acronyme anglais) et dans le cadre de laquelle on présentera une étude globale sur l'organisation des femmes, cherchera à éclairer d'avantage la question de la distribution des ressources ainsi que d'autres éléments fondamentaux de la situation du financement, qui évolue constamment.

- **De nouvelles recherches** sont nécessaires afin de comprendre la **dynamique du financement provenant des donateurs non membres du CAD**, y compris leur niveau (ou leur manque) d'intérêt à l'égard de l'égalité entre les sexes, compte tenu du fait, en particulier, que ce secteur est susceptible de prendre une envergure considérable au cours des années à venir. La participation des organisations de la société civile de ces pays à l'élaboration des politiques de coopération pour le développement et au suivi de leur mise en œuvre sera de plus en plus importante en vue de faire en sorte que l'aide provenant de ces nouvelles sources soutienne réellement les causes des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes.
- Il existe un besoin urgent **des systèmes plus rigoureux de suivi du financement de la lutte pour l'égalité entre les sexes et des organisations de femmes**. Des systèmes solides de suivi et d'analyse d'informations statistiques sur les donateurs ne sont pas que de simples exercices techniques : ce sont des outils politiques qui servent à surveiller le degré de respects des engagements qui ont été pris envers la cause de

Ainsi, bien que le fait de voir une augmentation en ce qui concerne les ressources destinées à l'égalité entre les sexes provenant des agences bilatérales et multilatérales constitue un signe encourageant, il est toujours important d'examiner en détail les questions liées à leur distribution et leur accessibilité.

68. Caren Grown, Chandrika Bahadur, Diane Elson et Jesse Handbury (2008), "The Financial Requirements of Achieving Gender Equality and Women's Empowerment" dans *Equality for Women: Where Do We Stand on Millennium Development Goal 3?* Mayra Buvinic, Andrew Morrison, A. Waafus Oforu-Amaah et Mirja Sjoblom, éd., Washington, DC: World Bank, pp. 4 et 22.

l'égalité entre les sexes et qui renforcent leur mise en œuvre. Le marqueur politique égalité hommes-femmes est présentement le seul instrument disponible et son usage, ainsi que le pourcentage de l'AOD qu'il couvre, demeure restreint. De plus, on doit veiller de plus près à ce que les agences multilatérales et les fonds qui sont créés dans le cadre de partenariats publics/privés (comme le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ainsi que le Fonds des Nations Unies pour la Démocratie) assurent le suivi de leur financement en faveur de l'égalité entre les sexes.

- Compte tenu de la forte pression, en particulier en temps de crise, en faveur de la démonstration des « résultats » et d'une plus grande efficacité des dépenses des donateurs, il est primordial que, lorsque des investissements sont réalisés dans les organisations de femmes et dans les initiatives en faveur de l'égalité entre les sexes, on dispose de systèmes solides rendre compte des impacts de celles-ci. Cela exigera **plus de recherches et d'expertise afin d'appuyer de façon appropriée les agences de donateurs dans le suivi et l'évaluation des impacts de leurs initiatives en faveur de l'égalité entre les sexes**. Ces systèmes sont particulièrement importants particulière si l'on considère que le moment est venu de bâtir à partir des expériences des fonds spéciaux et des lignes budgétaires en faveur de l'égalité entre les sexes, si l'on veut s'assurer de monter un dossier solide en faveur de leur renouvellement et si l'on souhaite encourager d'autres bailleurs de fonds à suivre leur exemple en offrant un appui financier solide à leur engagement envers les droits des femmes.



awid les droits
des femmes

L'Association pour les droits de la femme et le développement